

Compteur électrique LINKY : Pourquoi dire « NON » !

1 - Linky provoque des incendies et des pannes à répétition.

Plus de 20 incendies ont été recensés depuis le début de l'année. Les poseurs recrutés par les sous-traitants d'Enedis ne sont pas des électriciens. EDF/ENEDIS, qui n'est pas couvert par les assurances, dégage sa responsabilité, dans ses conditions générales de vente, en cas de pannes, d'incendies, d'explosions. Tous les assureurs ont déjà exclu de leurs garanties « les dommages de toute nature causés par les champs et ondes électromagnétiques ». Or, l'installation du Linky est prévue, non seulement chez les particuliers, mais aussi dans les écoles, les commerces, les entreprises.

2 - Linky augmente nos factures et permet la coupure à distance.

Il coûte cher : 7 milliards d'euros (200 à 300 € par compteur) financés par une taxe prélevée sur nos factures (CTA, contribution tarifaire d'acheminement). Il ne respecte pas les directives européennes qui prévoient que les compteurs communicants ne doivent être déployés que si cela est « financièrement raisonnable ». Il devra être remplacé dans 10 à 15 ans (alors que les compteurs actuels ont une longévité de 50 à 60 ans). Il entraînera la suppression de milliers d'emplois puisque la relève se fera à distance, de même que les coupures pour impayés. Linky permet à EDF d'éteindre nos appareils à distance lors des pics de consommation, à sa convenance.

3 - Linky facilite les cambriolages et les piratages.

Il permet de savoir si le logement est vide ou occupé, et quels appareils sont utilisés. Il est facile à pirater : hackers et cyber-terroristes pourront agir sans vergogne, ou déclencher un black-out généralisé. Les services de police ont déjà un droit d'accès aux données du Linky.

4 - Linky augmente dangereusement la pollution électromagnétique.

Les radiofréquences que le Linky injecte dans nos circuits électriques sont officiellement classées « potentiellement dangereuses » depuis le 31 mai 2011 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC),

Compteur électrique LINKY : Pourquoi dire « NON » !

qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La responsable communication du Linky reconnaît **10 cas de personnes devenues électrosensibles après la pose du Linky, ce qui les a obligées à quitter leur logement.**

5 - Linky porte atteinte à votre vie privée.

ENEDIS prévoit de vendre nos données de consommation transmises en temps réel.

Son président a déclaré être « un opérateur de Big Data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs ».

L'Allemagne a rejeté le déploiement du Linky pour la majorité des foyers allemands.

Refusons le déploiement qui commence dès maintenant dans la Vallée de l'Ubaye !

**« Je refuse le Linky chez moi,
j'informe mes voisins. »**

Renseignements et informations :

- lors de nos permanences le **2° et le 4° samedi de chaque mois**,
Café de l'Univers – 7 Place Manuel – Barcelonnette ;
- Par courriel : les.biotonomes.ubayens@gmail.com ;
- Page Facebook : **Les Biotonomes Ubayens.**

En partenariat avec le Collectif Ubayen VigicEM

Mais aussi : www.refus.linky.gazpar.free.fr

www.robindestoits.org

www.next-up.org